

M. WEICHEL: Il a été fait mention de l'amputation en bas du genou et on dit que l'endroit où se fait l'amputation n'importe pas. Le président de la succursale de Toronto, M. Jack Johnson, a eu le pied coupé, et je suis porté à croire que dans les 25 années écoulées depuis, il a probablement eu plus de difficultés avec cette jambe que j'en ai eu moi-même avec un moignon de sept pouces. Je crois que l'argument trouverait une solide confirmation dans ce cas-là.

M. BELL: A titre de renseignement, nous avons demandé au ministère, qui y a consenti, d'examiner de nouveau les cas d'amputation de Syme, afin de nous faire savoir si cette opération rend moins invalide que les amputations qui se pratiquent au-dessous du genou. Cela va prendre du temps, mais le ministère va entreprendre une étude des cas de nos membres qui ont été amputés selon la méthode en question.

M. WEICHEL: Il nous faut porter le harnais et tous les autres appareils comme les autres amputés.

M. BELL: Oui.

M. McDONALD (*Hamilton-Sud*): D'où vient le mot Syme?

Le Dr CRAWFORD: Je peux répondre à votre question. C'est le nom d'un Écossais, (un nom assez peu approprié en ce jour du 17 mars) qui a le premier pratiqué l'amputation connue depuis lors sous le nom d'amputation de Syme.

M. McDONALD (*Hamilton-Sud*): Je désire poser une question sur un autre point de l'exposé. Une pension d'invalidité de 200 p. 100 ou de 300 p. 100 n'existe pas, n'est-il pas vrai? Cela me semble inexact.

M. BELL: Nous avons employé ces chiffres de 200 p. 100 et de 300 p. 100 parce qu'il nous semblait que l'amputation des deux bras cause une plus grande invalidité que l'amputation d'un seul bras, et que l'amputation des deux bras et d'une jambe cause une invalidité encore plus grande que celle d'une seule jambe et d'un seul bras, cette dernière pouvant être estimée à 100 p. 100. Ici, nous tentons simplement de faire ressortir qu'on ne peut atteindre que 100 p. 100. Peu importe le nombre de membres amputés, vous ne pouvez obtenir plus de 100 p. 100.

M. McDONALD (*Hamilton-Sud*): J'ai à poser une autre question, qui se rapporte à la proposition visant le versement de la pension d'invalidité aux veuves, pendant l'année qui suit la mort du bénéficiaire. Cette proposition est très intéressante. Je me demande si d'autres associations d'anciens combattants avaient fait de semblables demandes.

M. BELL: Non, pas à ma connaissance, monsieur le président. La question a été soulevée pour la première fois, dirais-je, à notre congrès du mois d'octobre dernier. Cette recommandation a été faite avec beaucoup d'insistance par l'une de nos divisions, et elle a de fait rallié l'unanimité. Aucun autre organisme, à ma connaissance, n'a présenté une telle proposition au Comité ou au gouvernement.

M. THOMAS: Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Bell si cette recommandation n'impliquerait pas l'élimination complète de l'évaluation des ressources par rapport aux pensions?

M. BELL: Je ne le crois pas, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il une évaluation des ressources?

M. BENIDICKSON: Quelle évaluation des ressources?

M. THOMAS: Les allocations d'assistance aux anciens combattants sont toujours...